



SYNDICAT MIXTE  
INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES DÉCHETS  
DU FAUCIGNY GENEVOIS  
PAYS BELLEGARDIEN  
PAYS DE GEX  
HAUT BUGÉY



# COMITE SYNDICAL

## JEUDI 11 OCTOBRE 2018

### COMPTE RENDU



Le Comité Syndical du SIEFAGE, dument convoqué le 27 septembre 2018, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 11 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

**Membres présents :** MMES ANCHISI, ANCIAN, BILLOT, CUNY, FOURNET, LEVILLAIN, PHILIPPOT, SECRET,  
MM BAUD, BELMAS, BLONDET, BOUTHERRE, BRUYAS, BUGNON, CAMET, CHANEL, DURIEZ, DANGUY, FERRARI, MALFAIT, MARCON, MORARD, MUGNIER, PERILLON, PYTHON, REY, ROLLAND, RONZON, SOULAT, VELLUT,

**Membres ayant donné procuration :** M COLLETAZ A MME LEVILLAIN, MME DUBARE A M CAMET, M GILET A M SOULAT, M MOUCHET A M PYTHON, M BERNARD-GRANGER A MME PHILIPPOT,

**Membres absents excusés :** MME DERUAZ, MM BOUGETTE, DUJOURD'HUI, JACQUEMIER, SALAMON,

**Membres absents :** MMES LAHURE, LAVERRIERE, MOURER, PETIT, REMILLON,  
MM BRIFFOD, CHAUMONTET, COCHARD, FOREL, PALISSON, QUOEX, RETHOUZE, ROBIN, ROSNOBLET, VESPASIANO,

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2018**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 05 juillet 2018 joint en annexe de l'ordre du jour.

#### **I. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

Il a été porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés, depuis la convocation au dernier Comité du 5 juillet 2018, jusqu'à la date de la convocation du Comité le 27 septembre 2018 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération du Comité en date du 05 juin 2014.

## ADMINISTRATION GENERALE

### II- REGLEMENT INTERIEUR DE PASSATION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) – MISE A JOUR AU REGARD DE LA REGLEMENTATION SUR LA DEMATERIALISATION

#### *Délibération n°18C32 – présentation par Monsieur BUGNON*

Depuis la refonte de la réglementation des marchés publics en 2016, le mouvement de dématérialisation des marchés s'est accéléré pour améliorer la transparence, la traçabilité et in fine, la mise en concurrence des entreprises. Cela a pour objectif d'assainir les pratiques des collectivités en demandant aux agents une meilleure structuration de leurs consultations à procédure adaptée.

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> octobre, toutes les procédures liées aux marchés de 25 000 € HT et plus doivent être dématérialisées : consultation, réponses des entreprises, échanges pour demandes d'information, attribution.

Par conséquent, il convient d'adapter le règlement intérieur de passation des marchés à procédure adaptée du SIDEFAGE comme proposé dans le document ci-joint.

**Compte tenu de l'avis favorable de la commission Administration réunie le 4 octobre dernier, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de passation des marchés à procédure adaptée du SIDEFAGE tel que présenté en annexe.**

### III- CONTROLE DE LEGALITE – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES

#### *Délibération n°18C33 – présentation par Monsieur BUGNON*

Pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité, le SIDEFAGE avait adhéré à la plateforme proposée par le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01). Le contrat liant le CDG 01 et ADULLACT arrivera à son terme le 31 décembre prochain.

Le CDG 01 a donc engagé une nouvelle consultation pour proposer la continuité de ce service. Au terme de la procédure de marché public, c'est la société DOCAPOST qui a été retenue pour prendre le relais de la transmission des actes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'architecture du service reste la même puisqu'il s'agit d'un modèle ministériel imposé. L'adhésion proposée par le CDG 01 est gratuite pour les collectivités qui le souhaitent. Seule la transmission dématérialisée des actes budgétaires qui utilise le SIDEFAGE est une option payante une fois à l'installation d'un montant de 110 € HT à prévoir.

**Aussi, compte tenu de l'avis favorable de la commission Administration réunie le 4 octobre dernier, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adhérer à la plateforme DOCAPOST proposée par le CDG 01 avec l'option de transmission dématérialisée des actes budgétaires.**

## FINANCES

## IV- DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET ANNEXE TRANSFERT/INCINERATION

*Délibération n°18C34 – présentation par Monsieur BUGNON*

Afin de procéder au paiement de l'avance forfaitaire due à la Société Bernard Trucks dans le cadre du marché n18SD011 « Fourniture et livraison d'équipements routiers pour les quais du SIDEFAGE », il est nécessaire d'augmenter les crédits disponibles initialement prévus au budget annexe Transfert/incinération.

Pour ce fait, il convient de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2182-812 : Matériel de transport	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-238-812 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

## TRI/RECYCLAGE

### V- CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES – NOUVEAU MARCHÉ

#### ***Délibération n°18C35 – présentation par Monsieur RONZON***

Dans le cadre de ses compétences en matière de traitement des déchets ménagers, le SIDEFAGE réalise des campagnes de caractérisations des ordures ménagères résiduelles qui ont pour but :

- ✓ d'identifier le potentiel de valorisation organique compostable présent dans les ordures ménagères résiduelles,
- ✓ de déterminer la part de matériaux potentiellement recyclables afin de vérifier l'efficacité des collectes sélectives mises en place sur le territoire,
- ✓ d'identifier la part des déchets résiduels présents dans les ordures ménagères,
- ✓ d'identifier la part des déchets dangereux encore présents dans les ordures ménagères (piles, déchets électriques, dasri, dds...),
- ✓ d'identifier le potentiel d'évitement des déchets
- ✓ de communiquer auprès des adhérents sur ces résultats.

Ces opérations de caractérisations sont assurées par un prestataire extérieur choisi à l'issue d'une procédure de marché public. L'opérateur actuel est la société VERDICITE. Leur contrat de prestation est arrivé à son terme le 02 septembre dernier.

Aussi, un appel public à la concurrence a été lancé en juin dernier pour poursuivre ces campagnes. Les candidats devaient déposer leurs offres au plus tard pour le 10 septembre. Au terme de ce délai, une seule offre a été déposée. Il s'agit de celle de la société VERDICITE au prix de 122.905,82 € HT par an sur une durée totale de trois ans.

La candidature du postulant étant conforme, son offre a été analysée. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 octobre prochain, a attribué le marché à société VERDICITE.

*Monsieur PYTHON précise qu'il s'agit de l'entreprise qui a travaillé pour le SIDEFAGE sur les deux derniers marchés et qui donne satisfaction. Cette fois, elle a été la seule à répondre.*

*Madame POCACHARD explique que la forme du prix pour la restitution des caractérisations a été modifiée car seule la moitié des adhérents demandent cette restitution. Il n'y a plus de forfait global mais un prix unitaire par restitution effectivement réalisée. Elle attire l'attention du Comité syndical sur le fait que les restitutions se feront donc sur **demande** des EPCI.*

*Monsieur DE BARROS note que sur le précédent marché, des EPCI ne répondaient pas aux demandes de date pour organiser les restitutions sur leur territoire.*

*Monsieur PYTHON ajoute que désormais ce sera aux adhérents, s'ils souhaitent en savoir plus et avoir des explications sur leurs caractérisations, d'effectuer la démarche pour procéder à cette restitution.*

*Madame POCACHARD précise qu'il n'est pas obligatoire que cela soit fait chaque année, c'est à l'EPCI de choisir son rythme, sachant que par ailleurs les techniciens de la collectivité ont les résultats de ces caractérisations et que ceux-ci sont présentés pour l'ensemble du territoire du SIDEFAGE, chaque année, au Comité syndical.*

*Monsieur RONZON note que les évolutions n'étant pas toujours significatives, il est vrai qu'il n'est pas toujours motivant de solliciter une restitution.*

**Compte tenu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres, le Comité syndical à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles au profit de la Société VERDICITE.**

## TRANSFERT/INCINERATION

### VI- RENOVATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BELLEGARDE SUR VALSERINE

Depuis la dernière réunion du Comité syndical, nous avons reçu le rapport final de l'étude de préfiguration de remplacement du système de traitement des fumées, comprenant :

- la présentation de l'installation existante
- la définition des besoins et objectifs
- la solution technique envisagée
- l'implantation
- la description des travaux à réaliser et leur phasage
- le planning prévisionnel détaillé
- les conséquences organisationnelles et économiques.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du lot principal (Process) devrait rapidement y être rajouté.

Sur ces bases, il est désormais prévu :

- de rédiger le Dossier de Consultation des Entreprises pour un lancement de la procédure d'Appel d'Offres avant la fin de l'année (et une attribution du marché en fin de 1<sup>er</sup> semestre 2019)
- de présenter à la prochaine réunion du Comité (20 décembre) un avenant au marché d'exploitation de l'usine avec SET Faucigny Genevois pour les travaux, notamment en matière de contrôle commande et les missions d'assistance à maître d'ouvrage, considérés comme intimement liés à l'exploitation.

*Monsieur CHANEL présente les solutions techniques possibles.*

*Monsieur PYTHON souligne l'importance de travailler avec notre opérateur en assistance de maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation future de l'UVE.*

*Monsieur DE BARROS ajoute que pour lancer le marché, il n'est pas nécessaire que le Comité syndical délibère, par contre cela le deviendra après attribution du marché pour autoriser le Président à signer le marché. Pour impliquer l'opérateur, il a été fait le choix effectivement de lui confier une mission d'assistance et d'expertise décrite dans l'avenant à venir avec un coût financier important.*

*Monsieur SOULAT demande si dans le nouveau process la chaleur sera récupérée. Monsieur CHANEL répond qu'elle sera effectivement utilisée mais plutôt pour permettre l'optimisation de la production d'électricité.*

*Monsieur DE BARROS précise que cela permettra également de répondre à un éventuel besoin en chaleur sur la zone d'Arlod. Sur le plan financier qui a déjà été évoqué : a priori, il n'y a pas de souci avec notre banque actuelle mais le dossier est étudié par deux autres établissements. Le problème central des travaux sera le déroutage. Des discussions ont été engagées avec des sites pouvant être des exutoires possibles car ce sont 60 000 tonnes de déchets qu'il faudra détourner pendant six mois.*

*Concernant la coordination avec les chasses du Rhône, sachant qu'elles sont repoussées en 2020, elles coïncideront parfaitement avec l'arrêt de l'usine donc il n'y aura pas de fermeture obligatoire en 2019 pendant les chasses comme elles auraient du être programmées initialement.*

*Pour répondre à l'interrogation de Monsieur MALFAIT sur les modalités de financement des déroutages, Monsieur DE BARROS indique que le coût est intégré dans le coût de l'opération. Il y a déjà la constitution de provisions à l'auteur de six millions d'Euros à ce jour..*

## VII- QUESTIONS DIVERSES

- Agenda :
  - ✓ Prochaine Comité syndical : jeudi 20 décembre 2018 à 18h00
  - ✓ La Gratiféria organisée par les Ambassadeurs du Tri et du compostage pendant la SERD (Semaine Européenne du Développement Durable) aura lieu le dimanche 25 novembre 2018 de 10h à 17h, salle Mogador à Montréal la Cluse.
- Bilan du Village du Recyclage et de la Valorisation : comme les autres années, il y a eu près de 500 visiteurs accueillis sur cette journée. Il s'agit d'une bonne jauge par rapport à l'organisation mise en place. Il y avait une quinzaine de stands de partenaires. L'horaire en journée continue était un bon format.
- Films de présentation SIDEFAGE et du CIEL

**La séance est levée à 19 heures 45**

**Fait à Bellegarde-sur-Valsérine, le 11 octobre 2018**

**Le Président,  
François PYTHON**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Python", written over a light grey rectangular background.